

SYNDICAT MIXTE DU SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE
BRENNE MARCHE

PROCES-VERBAL du CONSEIL SYNDICAL DU 3 novembre 2016

Le trois novembre deux mille seize à 10H,
Les membres du conseil syndical du Syndicat Mixte du Schéma de Cohérence Territoriale Brenne Marche, se sont réunis au Blanc, Salle Carnot, sur convocation de la Présidente, Annick Gombert, conformément au code des collectivités territoriales.

Liste d'émargements en annexe

Nombre de présents : 16

Présents BEGON Serge, BIDAULT Liliane, BURDIN Maurice, CAMUS Jean-Louis, CHEZEAUX Jean-Louis, DEFEZ Gérard, DEJOLLAT Daniel, GOMBERT Annick, GOURLAY Philippe, GUILLOT Michel, JACQUET Alain, LALANGE Sébastien, LHERONDEL Rose, MELIN Annick, RIGOLLET-LE BIHAN Erwan, TOUZET Gilles, VACHAUD Edith,

Excusés : BERNARD René, DEFEZ Gérard, DRUI Martial, PAUMIER Pascale,

Etait également présent : CHAUVAT Guillaume (Cittànova), MARECHAL Marie-Hélène (Sous-Préfecture du Blanc), MIGNET François (PNR BRENNE), VANGAEVEREN Jean-Philippe (Trésorerie du Blanc).

Le quorum atteint, la séance a été ouverte par la Présidente, Annick Gombert.

La présidente remercie l'ensemble des personnes présentes dans la salle, membres du conseil syndical et personnes d'autres structures.

La présidente remercie également Monsieur le Directeur du PNR BRENNE, Madame MARECHAL de la Sous-Préfecture du Blanc et Monsieur le Trésorier de leur présence.

La présidente remercie Monsieur CHAUVAT du bureau d'études Cittànova pour sa présence.

Approbation de la séance du 3 novembre 2016 :

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil syndical décide de valider le compte rendu de la séance du 3 novembre 2016.

Désignation du secrétaire de séance :

Le conseil syndical a choisi pour secrétaire Erwan RIGOLLET-LE BIHAN.

1 – Tenue du Débat d’Orientation Budgétaire pour l’année 2017

La présidente précise qu’il n’y aura pas de changements majeurs dans le budget 2017 par rapport à l’année 2016. Il reste environ 92 000€ à verser au bureau d’études Cittanova pour la réalisation du SCoT, et il semble nécessaire de conserver 2000€ afin de pouvoir consulter Philippe BAFFERT en cas de besoin, soit 94 000€ d’études à prévoir au budget 2017.

Concernant les autres dépenses du SCoT, elles seront plus ou moins similaires à celles réalisées en 2016 par le Syndicat Mixte.

Le Syndicat Mixte a reçu une grande partie des dotations de l’Etat dans le cadre de l’appel à projet SCoT ruraux, 74 000€ ont déjà été versés et il reste 37 000€ à toucher. Toutefois, aucune date n’a été communiquée pour le versement de cette somme.

La Présidente rappelle le détail des participations des EPCI :

participation EPCI 2015
pour mémoire

EPCI	KM2	%	28 000 €	Population		28 000 €	total
Cœur de Brenne	442	25%	7 000 €	5100	16%	4 480 €	11 480 €
MOVA	508	29%	8 120 €	7300	23%	6 440 €	14 560 €
BVC	823	46%	12 880 €	18800	61%	17 080 €	29 960 €
total	1 773		28 000 €	31200		28 000 €	56 000 €

participation EPCI 2016

EPCI	KM2	%	44 000 €	Population		44 000 €	total
Cœur de Brenne	442	25%	11 000 €	5100	16%	7 040 €	18 040 €
MOVA	508	29%	12 760 €	7300	23%	10 120 €	22 880 €
BVC	823	46%	20 240 €	18800	61%	26 840 €	47 080 €
total	1 773		44 000 €	31200		44 000 €	88 000 €

Il est proposé aux conseillers syndicaux de garder la même répartition, tout en proposant un versement mensualisé pour les Communautés de communes qui le souhaitent.

Annick GOMBERT précise également que le Syndicat Mixte est dans l’attente du versement de l’enveloppe TEPCV pour l’acquisition du véhicule électrique et en prévision du lancement de l’étude Mobilité.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil syndical prend acte de la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire 2016 du Syndicat Mixte du SCoT Brenne Marche.

Le vote du budget du Syndicat Mixte du SCoT Brenne Marche aura lieu le

Lundi 12 décembre 2016

A 9h

Salle Carnot au Blanc

2 – Délibération pour valider l'adhésion à une plateforme territoriale de rénovation énergétique

La Présidente du Syndicat Mixte du SCoT Brenne Marche présente au conseil syndical un projet de réalisation de plateforme territoriale de rénovation énergétique. Il s'agit d'une initiative nationale déclinée à l'échelle de la région Centre Val de Loire. Ce projet pourrait se réaliser à l'échelle du Parc de la Brenne, du Pays Val de Creuse Val d'Anglin et du Pays de Valençay en Berry et permettrait d'accompagner la rénovation globale ou partielle de l'habitat privé. Cette démarche étant en lien étroit avec les objectifs du Projet d'Aménagement et de Développement Durables du SCoT Brenne Marche, il est proposé au conseil syndical de prendre une délibération pour valider l'adhésion à une plateforme territoriale de rénovation énergétique. Les Présidents des CdC Marche Occitane Val d'Anglin et de Cœur de Brenne et les représentants de la CdC Brenne Val de Creuse se sont engagés à faire délibérer leurs EPCI pour transférer l'éventuelle compétence au Syndicat Mixte du SCoT Brenne Marche dans les respects des textes de loi en vigueur.

Des informations sont disponibles sur le site de l'ADEME : <http://www.ademe.fr/collectivites-secteur-public/integrer-lenvironnement-domaines-dintervention/renovation-lhabitat/dossier/organiser-plateforme-renovation-energetique/quest-quune-plateforme-renovation-energetique> .

Après en avoir délibéré, l'assemblée unanime valide l'adhésion à une plateforme territoriale de rénovation énergétique.

3 – Débat d'orientation sur le Projet d'Aménagement et de Développement Durables

La Présidente Annick GOMBERT précise que, conformément au code de l'urbanisme, il est nécessaire que le conseil syndical débattenne sur les orientations du Projet d'Aménagement et de Développement Durables. La Présidente précise qu'au vu de la co-construction du projet de territoire Brenne Marche, il s'agit essentiellement d'un exercice réglementaire puisque le projet a pu être débattu tout au long de son élaboration. L'assemblée reconnaît la qualité du travail et le respect de la délibération des objectifs du SCoT Brenne Marche.

Madame GOMBERT passe la parole à Guillaume CHAUVAT du bureau d'étude Cittanova afin de présenter la version finalisée du Projet d'Aménagement et de Développement Durables du SCoT Brenne Marche.

Monsieur CHAUVAT reprend le plan du projet et présente les changements réalisés suite aux remarques formulées par les Personnes Publiques Associées. Il précise également la méthodologie mise en place pour aboutir à ce projet et les évolutions suite aux nombreux allers-retours faits avec les élus, les collectivités et les services associés.

A l'issue de cette présentation, il est proposé aux membres du conseil syndical de débattre sur les orientations du PADD.

Monsieur CAMUS évoque le rôle du territoire sur les énergies renouvelables, notamment dans le cadre de la labellisation Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte. Il s'agit d'un véritable levier pour le territoire, il est donc nécessaire d'afficher cette volonté dans le projet de territoire.

Monsieur BURDIN souligne le fait qu'il s'agit d'un travail montrant une forte volonté et un dynamisme affiché. Toutefois, dans certains titres comme le 4.1.1 « Rechercher le maintien de la population dans les bourgs » ce dynamisme ne transparaît pas, et il semble indispensable de le faire apparaître.

Madame GOMBERT attire l'attention sur la partie en lien avec l'agriculture, il semble indispensable d'intégrer le maraîchage et le maintien des vergers, notamment autour des centres-bourgs. D'autant plus que cette démarche s'intègre dans une logique de circuits courts et de développement d'une agriculture biologique. Madame GOMBERT précise que cela s'intègre dans une démarche plus large qui est de s'orienter vers une certaine autonomie alimentaire du territoire.

Au terme du débat, Madame GOMBERT invite les membres à poursuivre le travail engagé à l'appui de ces orientations. Les prochaines réunions d'élaboration porteront sur le Document d'Orientations et d'Objectifs (DOO).

Aussi,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'Arrêté Préfectoral n°2014065-0002 du 6 mars 2014 portant création du Syndicat Mixte du Schéma de Cohérence Territoriale Brenne Marche, entérinant les statuts du syndicat, et notamment l'article 2 portant sur la compétence « élaboration, approbation, le suivi et la révision du Schéma de Cohérence Territoriale »,

Vu l'Arrêté Préfectoral n°2014143-0020 du 23 mai 2014 portant fixation du périmètre du Schéma de Cohérence Territoriale Brenne Marche, et notamment l'article 1 portant sur le périmètre du syndicat :

- La Communauté de communes Brenne-Val de Creuse
- La Communauté de communes Cœur de Brenne
- La Communauté de communes Marche Occitane Val d'Anglin

Vu les articles du Code de l'Urbanisme portant sur les Schémas de Cohérence Territoriale,

Considérant l'exposé de la Présidente et le débat qui en a suivi,

Le Conseil Syndical a débattu sur les orientations du Projet d'Aménagement et de Développement Durables, conformément au Code de l'Urbanisme.

INFORMATIONS DIVERSES

Les prochaines réunions sont les suivantes :

- Réunion de bureau sur le Document d'Orientations et d'Objectifs > 1^{er} décembre ; 14h Salle Carnot, LE BLANC
- Conseil syndical, Vote du budget > 12 décembre, 9h Salle Carnot LE BLANC
- Réunion de bureau sur le Document d'Orientations et d'Objectifs > 12 décembre, 10h, Salle Carnot, LE BLANC
- Conseil syndical, présentation du DOO complet > 10 janvier 2017
- Présentation du DOO en conseils communautaires (x3) pour avis > fin janvier 2017
- Conseil syndical d'arbitrage sur le DOO > 10 février 2017
- Réunion PPA sur le DOO > 6 mars 2017
- Conseil syndical de validation du DOO > 28 mars 2017
- Réunion publique participative sur le DOO > fin mars 2017

La séance est levée par la Présidente à 12h00.

SIGNATURE DES MEMBRES PRESENTS : en annexe

La Présidente : Annick GOMBERT



Le secrétaire de séance :

Erwan RIGOLLET-LE BIHAN



ANNEXE : PADD, support de présentation

